

Par requête adressée à la Cour par lettre recommandée à la poste le 27 novembre 2019 et parvenue au greffe le 29 novembre 2019, l'ASBL « Ligue des droits humains » a introduit un recours en annulation de l'article 2 de la loi du 5 mai 2019 « insérant dans le Code pénal un article 55bis, en ce qui concerne la récidive » (publiée au *Moniteur belge* du 28 mai 2019, deuxième édition).

Cette affaire est inscrite sous le numéro 7313 du rôle de la Cour.

Le greffier,
P.-Y. Dutilleux
